



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE : LA PIERRE ANGULAIRE DU BILINGUISME AU PARLEMENT

Rapport du Comité permanent des langues officielles

Emmanuel Dubourg, président

**MAI 2021
43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

LES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE : LA PIERRE ANGULAIRE DU BILINGUISME AU PARLEMENT

Rapport du Comité permanent des langues officielles

**Le président
Emmanuel Dubourg**

MAI 2021

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

PRÉSIDENT

Emmanuel Dubourg

VICE-PRÉSIDENTS

L'hon. Steven Blaney

Mario Beaulieu

MEMBRES

René Arseneault

Alexandre Boulerice

Marc Dalton

Joël Godin

Marie-France Lalonde

Patricia Lattanzio

Paul Lefebvre

Soraya Martinez Ferrada

John Williamson

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Charlie Angus

Niki Ashton

Terry Duguid

Bernard Généreux

Dan Mazier

Darrell Samson

GREFFIÈRES DU COMITÉ

Josée Harrison

Nancy Vohl

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Laura Blackmore

Lucie Lecomte

LE COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)(f) du Règlement, le Comité a étudié les défis du service d'interprétation parlementaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	1
LES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE : LA PIERRE ANGULAIRE DU BILINGUISME AU PARLEMENT	3
Introduction.....	3
Comprendre l'organisation du service d'interprétation parlementaire	4
Les travaux parlementaires antérieurs portant sur les défis des interprètes de conférence dans le contexte de la pandémie de COVID-19.....	5
Les problèmes persistent	7
Les maillons faibles de la chaîne acoustique	9
Le logiciel de visioconférence.....	10
La qualité de la connexion Internet des participants.....	13
La qualité du microphone du casque d'écoute.....	14
Exigences ou pratiques exemplaires ?.....	16
La gestion du travail des interprètes de conférence.....	17
Recommandations et conclusion.....	18
ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS.....	21
ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES	23
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	25
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	27

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que l'Administration de la Chambre des communes achète et distribue aux députés et aux témoins comparissant devant les comités parlementaires ainsi qu'aux employés de la Chambre des communes, de la Direction des comités de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement qui sont affectés aux comités de la Chambre des communes, des casques d'écoute munis de microphone intégré qui, entre autres caractéristiques :

- a) comporte deux écouteurs circum-aural de qualité supérieure ;
- b) comporte un microphone intégré conforme à la norme ISO 2603 (15 000 hertz)..... 18

Recommandation 2

Que la Chambre des communes et ses comités se donnent au moins une semaine pour pouvoir assurer des tests de connectivité et l'envoi de l'équipement pour une pleine participation en comité de tous témoins, à moins de circonstances exceptionnelles..... 19

Recommandation 3

Que l'Administration de la Chambre des communes adopte une règle stipulant :

- a) que, lors de réunions virtuelles ou hybrides, les députés doivent porter le casque d'écoute de qualité supérieure muni d'un microphone conforme aux normes ISO ou tout système équivalent que fournira l'Administration de la Chambre des communes à défaut de quoi leur droit de parole ne sera pas reconnu à la Chambre des communes et en comité parlementaire ;

- b) que, lors de réunions virtuelles ou hybrides, les témoins appelés à comparaître devant les comités parlementaires doivent porter le casque d'écoute susmentionné, sans quoi leur participation sera reportée ou annulée..... 19

Recommandation 4

Que l'Administration de la Chambre des communes évalue la possibilité d'exiger aux députés qui participent aux séances de la Chambre des communes et aux réunions des comités parlementaires par mode virtuel, le fassent uniquement par connexion câblée..... 19

Recommandation 5

Que l'Administration de la Chambre des communes demande à la Direction des comités de la Chambre des communes qu'elle insiste auprès des témoins sur l'importance de se connecter à Internet par connexion câblée lors de la réunion de comité virtuelle ou hybride à laquelle ils sont appelés à comparaître. 19

Recommandation 6

Que le Bureau de la traduction adopte une définition large de l'interprétation à distance de façon à faire en sorte qu'une tâche d'interprétation est jugée à distance dès qu'un participant est connecté et communique par un logiciel de visioconférence.

Par souci du respect de son mandat, le Comité laisse le soin aux entités concernées de voir aux questions traitant des conditions de travail et de l'équipement adéquat permettant aux interprètes d'assurer, en tout temps, un service d'interprétation dans les deux langues officielles de qualité et dans un environnement sécuritaire. 20



LES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE : LA PIERRE ANGULAIRE DU BILINGUISME AU PARLEMENT

INTRODUCTION

À l'hiver 2020-2021, le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes (ci-après, le Comité) a répondu à l'appel lancé par la région Canada de l'Association internationale des interprètes de conférence (l'AIIC Canada)¹. L'AIIC Canada affirme sans détour que les interprètes parlementaires sont en état de crise².

Ce triste état de fait résulte en partie des mesures sanitaires qui ont dû être prises pour que le Parlement siège de manière sécuritaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En peu de temps, l'Administration de la Chambre des communes et ses partenaires se sont mobilisés pour édifier un Parlement virtuel fonctionnel. Dans les faits, les travaux parlementaires ont repris en mode hybride, une combinaison des modes virtuel (participation à distance par voie électronique) et présentiel (en personne).

Bien que le recours au mode virtuel lors des séances du Parlement et lors des réunions des comités parlementaires soit nécessaire pour le respect des règles de distanciation sociale, il a provoqué une détérioration des conditions de travail des interprètes. Il appert que la technologie utilisée en mode virtuel ne répond pas à tous les besoins du Parlement en matière d'interprétation et ses limites seraient à l'origine d'une augmentation importante d'accidents de travail de nature acoustique qui minent la santé auditive des interprètes.

En plus de compromettre la santé et la sécurité des interprètes parlementaires, les limites technologiques actuelles pourraient porter atteinte aux droits linguistiques des

1 La région Canada de l'Association internationale des interprètes de conférence est une association professionnelle nationale qui représente les interprètes de conférence accrédités par le gouvernement fédéral.

2 Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes (LANG), *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 2 février 2021, 1835 (Mme Nicole Gagnon, chargée de la représentation, Association internationale des interprètes de conférence, région Canada).



parlementaires qui, en vertu de la *Charte canadienne de droits et libertés*³ et de la *Loi sur les langues officielles*⁴, ont le droit de s'exprimer dans la langue officielle de leur choix et d'être compris par leurs collègues ainsi que le public canadien. Et ce même public devrait aussi pouvoir suivre les délibérations des parlementaires dans la langue officielle de son choix, sans subir de préjudice.

Le présent rapport, rédigé à partir des témoignages recueillis par le Comité au cours de son étude, a pour objectif de proposer des recommandations visant à améliorer les conditions de travail des interprètes de conférence travaillant au Parlement. Ce faisant, le Comité souhaite contribuer à l'amélioration des services d'interprétation parlementaire dans le contexte de la crise sanitaire. Il en va de la pleine mise en œuvre des dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Loi sur les langues officielles* relatives à l'usage des langues officielles au Parlement canadien.

COMPRENDRE L'ORGANISATION DU SERVICE D'INTERPRÉTATION PARLEMENTAIRE

Le service d'interprétation parlementaire résulte d'une collaboration continue entre le Bureau de la Traduction (BT), qui embauche et accrédite les interprètes de conférence travaillant au Parlement, et l'Administration de la Chambre des communes. Comme l'a expliqué M. Charles Robert, le greffier de la Chambre des communes, « le rôle de l'Administration de la Chambre dans la prestation des services d'interprétation se limite à l'infrastructure technique⁵ ». Plus précisément, « la Chambre est responsable de fournir les installations et les outils nécessaires aux interprètes afin d'assurer le bon déroulement des délibérations⁶ ».

Il y a environ 130 interprètes de conférence pouvant travailler au Parlement. Parmi ces derniers, un peu plus de 50 sont des employés du BT et environ 75 sont des interprètes

3 En vertu de l'article 16 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, « le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada ; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ». Par ailleurs, l'article 17 affirme que « chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans les débats et travaux du Parlement ».

4 La partie I de la *Loi sur les langues officielles* — Débats et travaux parlementaires — réaffirme que tous les parlementaires ont le droit d'employer le français et l'anglais dans les débats et travaux du Parlement et précise qu'il « doit être pourvu à l'interprétation simultanée des débats et autres travaux du Parlement ».

5 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 2 février 2021, 1950 (M. Charles Robert, greffier de la Chambre des communes).

6 *Ibid.*

indépendants disposant d'un contrat pour servir au Parlement⁷. Mme Lucie Séguin, directrice générale du BT, a précisé qu'un peu plus de 63 interprètes sont affectés aux langues officielles, dont 25 en cabine anglaise et un peu plus de 35 en cabine française⁸.

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES ANTÉRIEURS PORTANT SUR LES DÉFIS DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mai et en juillet 2020, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC) a présenté à la Chambre des communes deux rapports⁹ portant sur l'édification d'un Parlement virtuel. Ces rapports comportaient plusieurs recommandations visant à améliorer les conditions de travail des interprètes de conférence. Comme l'a confirmé M. Steven MacKinnon, député et secrétaire parlementaire de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement Canada (SPAC)¹⁰, au cours des derniers mois, plusieurs de ces recommandations ont été mises en œuvre par le BT et l'Administration de la Chambre des communes :

Par exemple, comme vous le savez, le Parlement fournit des casques d'écoute munis d'un microphone aux députés et aux sénateurs, ainsi qu'aux témoins qui comparaissent devant les comités parlementaires. Ces casques permettent d'améliorer la qualité du son et de réduire les incidents de santé et de sécurité.

Par ailleurs, les interprètes bénéficient en permanence du soutien d'un technicien, et des tests de son sont effectués avant les réunions.

De plus, le Bureau de la traduction a réduit la durée des affectations des interprètes aux séances virtuelles, et ce, sans réduire leur rémunération.

Le Bureau a également demandé aux participants de fournir à l'avance aux interprètes une copie écrite de leur déclaration — comme je l'ai fait ce soir —, dans la mesure du

7 Services publics et Approvisionnement Canada, *Dossier de réponses. Réponses de SPAC aux questions prises en note, Comité permanent des langues officielles (LANG). Défis pour les interprètes parlementaires pendant la pandémie de COVID-19*, 16 février 2021, p. 2. Les données concernant les employés du BT datent de janvier 2021 et celles concernant les interprètes indépendants datent de février 2021.

8 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 16 février 2021, 2105 (Mme Lucie Séguin, directrice générale, Bureau de la traduction).

9 Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC), *Fonctions parlementaires et pandémie de la COVID-19*, 43^e législature, 1^{re} session, mai 2020 ; PROC, *L'exercice des fonctions parlementaires des députés : les défis de tenir un vote pendant la pandémie de COVID-19*, 43^e législature, 1^{re} session, juillet 2020.

10 Services publics et de l'Approvisionnement Canada (SPAC) est le ministère responsable du Bureau de la traduction.



possible, ainsi que de comparaître par vidéoconférence pour que les interprètes puissent voir leurs expressions faciales et ajuster leur ton en conséquence¹¹.

Par ailleurs, « à la recommandation du Bureau de la traduction, le Parlement du Canada a remplacé toutes ses consoles d'interprétation par des modèles équipés de limiteurs de son intégrés qui répondent aux normes internationales¹² ».

M. MacKinnon a également affirmé que le BT et ses partenaires sont activement à la recherche de solutions et c'est pour cela qu'ils ont mis en place un programme de recherche. L'objectif est d'obtenir des données probantes sur l'interprétation simultanée en mode virtuel, plus précisément la santé auditive et la qualité du son, un champ de recherche relativement neuf, afin de proposer des solutions durables. Dans un premier temps, le BT participe à un projet de recherche sur la fatigue et la charge cognitive liées au travail d'interprétation à distance en collaboration avec l'Université de Genève en Suisse. Dans un deuxième temps, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a mis à l'essai un nouveau limiteur de son actif. Comme l'a expliqué M. MacKinnon, « cet appareil peut protéger les interprètes contre les chocs acoustiques, mesurer les niveaux sonores auxquels ils sont exposés quotidiennement et leur permettre d'éviter des doses quotidiennes excessives¹³ ». Dans un troisième temps, le CNRC a présenté au BT les résultats préliminaires d'une analyse ayant trait aux niveaux sonores. Il est à noter que les tests et l'échantillonnage se poursuivent. Dans un quatrième et dernier temps, le BT travaille à l'élaboration d'une « norme de protection auditive pour les interprètes en collaboration avec des experts en santé et en sécurité de SPAC et des audiologistes externes¹⁴ ».

Le Comité reconnaît que, depuis le début des séances et des réunions hybrides, l'Administration de la Chambre des communes et le BT ont pris de nombreuses mesures sur les plans logistique et technologique pour améliorer les conditions de travail des interprètes et, conséquemment, l'offre des services d'interprétation. Comme l'a expliqué M. Stéphan Aubé, le dirigeant principal de l'information à la Chambre des communes, la « priorité est la qualité de l'environnement dans lequel vous [les députés] travaillez et dans lequel les interprètes travaillent¹⁵ ». Ainsi, le système de conférence utilisé au

11 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 16 février 2021, 2030 (M. Steven MacKinnon, député, secrétaire parlementaire de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement).

12 *Ibid.*, 2035.

13 *Ibid.*

14 *Ibid.*

15 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 2 février 2021, 2000 (M. Stéphan Aubé, dirigeant principal de l'information à la Chambre des communes).

Parlement « respect[e] les normes ISO en ce qui a trait aux cabines, aux systèmes d'interprétation et aux systèmes de conférence¹⁶ ». Par ailleurs, l'Administration de la Chambre des communes s'occupe de « façon constante¹⁷ » de toutes les demandes du BT ayant trait à la protection de la santé et de la sécurité des interprètes et, de manière générale, à l'amélioration de la qualité des services d'interprétation. Qui plus est, des mesures sont prises « de façon quotidienne pour assurer la qualité, la santé et la sécurité des interprètes ». Par exemple, « des techniciens sont sur les lieux tous les jours, et ce, pour chacune des rencontres¹⁸ ».

Cela étant dit, les problèmes auxquels sont confrontés quotidiennement les interprètes de conférence travaillant au Parlement perdurent, et ce malgré les mesures correctives qui ont été prises à ce jour.

LES PROBLÈMES PERSISTENT

Entre le 11 et le 15 janvier 2021, l'AIIIC Canada a mené un sondage¹⁹ auprès des interprètes de conférence à l'emploi du BT. Les résultats de ce sondage démontrent que « 70 % des répondants révèlent avoir subi des traumatismes auditifs au cours des neuf derniers mois²⁰ ». Comme l'a expliqué Mme Gagnon, « [c]ertains traumatismes étaient à ce point sérieux que les interprètes ont dû s'absenter du travail. La plupart des interprètes blessés, soit 62 %, ne se sont pas encore pleinement remis de leurs blessures²¹. » Les symptômes associés aux blessures auditives incluent, entre autres maux : le développement de l'acouphène (bourdonnement), des maux de tête, des nausées, ainsi que des chocs acoustiques qui peuvent mener à une perte auditive permanente.

Le sondage susmentionné indique aussi que « les répondants ont soumis au total 102 formulaires d'incidents de santé et sécurité depuis avril 2020, soit plus du triple des formulaires soumis pendant les 20 mois antérieurs²² ». Selon Mme Séguin, ce dernier exige que les employés rapportent tous les incidents, puis les rapports sont soumis

16 *Ibid.*, 2005.

17 *Ibid.*, 2010.

18 *Ibid.*

19 Des 51 interprètes actifs à l'emploi du BT, 37 d'entre eux ont répondu à toutes les questions du sondage, ce qui donne un taux de réponse de 73 %.

20 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 2 février 2021, 1835 (Mme Nicole Gagnon).

21 *Ibid.*

22 AIIIC Canada, *L'interprétation à distance en temps de pandémie Sondage des interprètes en langues officielles employés par le Bureau de la traduction du Canada*, 18 janvier 2021, p. 3.



aux spécialistes de santé et sécurité de SPAC ainsi qu'au syndicat qui représente les interprètes²³. Pour sa part, l'AIC Canada affirme que « de nombreux employés ont cessé de déposer des plaintes²⁴ » auprès du BT, car « celles-ci ne donnent pas les résultats escomptés²⁵ ».

Les données transmises au Comité par SPAC indiquent que, depuis 2020, « 46 interprètes permanents ont présenté un total de 141 rapports concernant la qualité du son²⁶ » et que « 15 interprètes ont présenté un total de 30 rapports concernant une blessure invalidante, c'est-à-dire une blessure nécessitant un arrêt de travail ou une adaptation²⁷ ». Par ailleurs, en date du 16 février 2021, deux interprètes étaient en congé de maladie en raison d'une blessure de nature auditive²⁸.

Selon l'AIC, cette situation fait en sorte que le BT appelle en renfort les interprètes de conférence indépendants qui travaillent sous contrat. Mme Gagnon a expliqué que, « [e]n temps normal, les interprètes indépendants exécutent environ 30 % des activités parlementaires, telles les réunions de comité, et les employés, 70 %²⁹ ». Or, compte tenu des conditions de travail des interprètes du BT et de leur incidence sur la santé et la sécurité de ces derniers, les interprètes indépendants « assument maintenant une plus grande part des travaux sur la Colline du Parlement, soit près de la moitié de la charge de travail en novembre et en décembre derniers³⁰ ».

Selon les données fournies par SPAC, le recours aux interprètes indépendants aurait diminué entre 2020-2021 :

- 2019-2020 : 34 % d'interprètes pigistes et 66 % d'interprètes permanents.

23 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 16 février 2021, 2115 (Mme Lucie Séguin).

24 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 2 février 2021, 1835 (Mme Nicole Gagnon).

25 *Ibid.*

26 Services publics et Approvisionnement Canada, *Dossier de réponses. Réponses de SPAC aux questions prises en note, Comité permanent des langues officielles (LANG). Défis pour les interprètes parlementaires pendant la pandémie de COVID-19*, 16 février 2021, p. 3.

27 *Ibid.*

28 *Ibid.*

29 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 2 février 2021, 1835 (Mme Nicole Gagnon).

30 *Ibid.*

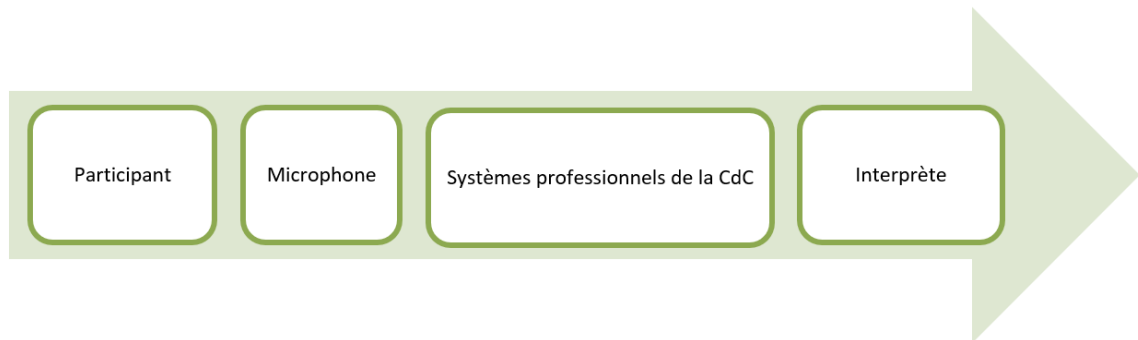
- Jusqu'à présent en 2020-2021 [février 2021] : 31 % d'interprètes pigistes et 69 % d'interprètes permanents³¹.

LES MAILLONS FAIBLES DE LA CHAÎNE ACOUSTIQUE

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le Parlement et ses comités travaillent dans le cadre de séances ou de réunions hybrides.

L'illustration 1 (ci-dessous) démontre que, lorsque les participants sont en mode présentiel, leur voix passe directement dans le système d'interprétation de la Chambre des communes qui était en place avant la pandémie. Plus précisément, les fréquences auditives sont captées par les microphones et passent dans la console d'interprétation qui les relaie aux interprètes. Le système d'interprétation de la Chambre des communes est performant et ne pose presque aucun problème lorsque les participants sont en mode présentielle.

Illustration 1 : La chaîne acoustique de la solution de la Chambre des communes en chambre



Source : Chambre des communes, *La qualité audio des délibérations hybrides et virtuelles. Principaux facteurs, considération et recommandations*, présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 18 février 2021, p. 6.

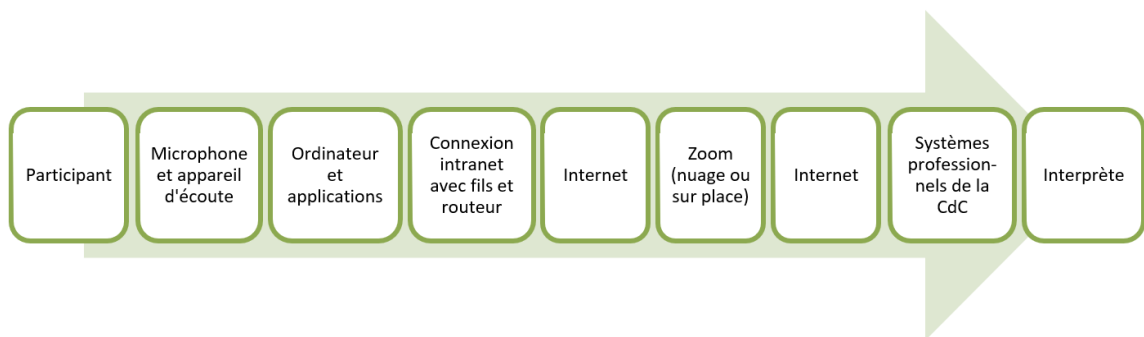
C'est en mode virtuel que le bât blesse. Comme le démontre l'illustration 2 (ci-dessous), lorsque les participants — députés, témoins, employés, etc. — se joignent à une séance ou une réunion en mode virtuel, leur voix doit suivre une chaîne acoustique composée de plusieurs maillons qui, tour à tour, impactent la qualité du son capté par les interprètes. *Grosso modo*, les fréquences auditives produites par les locuteurs passent

31 Services publics et Approvisionnement Canada, *Dossier de réponses. Réponses de SPAC aux questions prises en note, Comité permanent des langues officielles (LANG). Défis pour les interprètes parlementaires pendant la pandémie de COVID-19*, 16 février 2021, p. 3.



dans le microphone de leur casque d'écoute, entrent dans leur ordinateur puis dans le logiciel Zoom qui les transmet par Internet jusqu'à la console des interprètes et, enfin, la console d'interprétation relaie les fréquences auditives au casque d'écoute des interprètes³².

Illustration 2 : La chaîne acoustique de la solution hybride de la Chambre des communes



Source : Chambre des communes, *La qualité audio des délibérations hybrides et virtuelles. Principaux facteurs, considération et recommandations*, présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 18 février 2021, p. 6.

Selon l'AIC Canada, les problèmes techniques qui persistent en mode virtuel découleraient principalement de trois des maillons de la chaîne acoustique³³ que nous avons décrite ci-haut : l'effet du logiciel de visioconférence sur les fréquences auditives originales, la qualité de la connexion Internet des locuteurs ainsi que la qualité du microphone intégré aux casques d'écoute des locuteurs.

Le logiciel de visioconférence

Comme mentionné précédemment, un logiciel de visioconférence a été intégré à la chaîne acoustique en mode hybride ou virtuel. Ce n'est pas une plateforme ou un logiciel d'interprétation à proprement parler. C'est pour cela que l'Administration de la Chambre

32 Chambre des communes, *La qualité audio des délibérations hybrides et virtuelles. Principaux facteurs, considération et recommandations*, présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 18 février 2021, p. 6.

33 Selon l'Administration de la Chambre des communes, « six variables peuvent avoir une incidence sur la qualité du son transmis du participant à l'interprète », soit : « le réseau interne (intranet), le routeur et la connexion Internet du participant ; le microphone et l'appareil d'écoute ; l'ordinateur et les applications du participant (l'utilisation de l'unité centrale est un facteur décisif) ; l'environnement acoustique ; la plateforme de vidéoconférence (PDIS) ; les systèmes professionnels d'interprétation de diffusion et de transcription de la Chambre des communes ». *Ibid.*, p. 7.

des communes insiste sur le fait que « la Chambre des communes n'utilise pas la plateforme Zoom afin de capturer l'interprétation simultanée. Elle ne l'utilise que pour la transmission du contenu audiovisuel vers la Colline du Parlement pour qu'il s'intègre aux systèmes audio et vidéo de niveau professionnel en place, incluant les systèmes d'interprétation³⁴. »

M. Christoph Stoll, maître de conférences et chercheur universitaire dans le Programme d'interprétation de conférence de l'Université d'Heidelberg (Allemagne), a expliqué pourquoi l'AIIC Canada affirme que c'est le « son toxique » du logiciel de visioconférence qui est la principale source des blessures subies par les interprètes de conférence parlementaire. Selon M. Stoll, le logiciel de visioconférence altère les fréquences auditives originales produites par le locuteur. Ce sont ces altérations qui contribuent à l'augmentation du nombre de traumatismes auditifs subis par les interprètes de conférence parlementaire.

Plus précisément, le logiciel de visioconférence ne transmet qu'une faible partie des fréquences auditives originales émises par les participants :

Les informations sonores qui sont perdues dans l'un des liens reliant l'intervenant aux interprètes ne peuvent être reconstituées ou rajoutées ultérieurement. L'effet des plateformes sur le son [...] pourrait bien être une des principales raisons pour lesquelles tant d'interprètes se blessent.

Le spectrogramme de l'étude montre l'ampleur du son perdu sur l'ensemble du spectre par la plateforme Zoom par rapport au son d'origine. L'intelligibilité du discours a été évaluée à 0,49 et 0,7 respectivement pour les deux plateformes. Ces valeurs étaient parmi les plus basses de tous les systèmes évalués³⁵.

Le son transmis par Zoom entre dans la console d'interprétation professionnelle de la Chambre des communes. La console permet quelques manipulations rudimentaires comme l'égalisation du volume sonore des différents participants et la réduction des aiguës et des graves, mais la console n'est pas en mesure de restaurer les fréquences auditives perdues. Conséquemment, une partie des paroles qui parviennent aux interprètes sont inintelligibles.

34 Chambre des communes, *La qualité audio des délibérations hybrides et virtuelles. Principaux facteurs, considération et recommandations*, présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 18 février 2021, p. 8.

35 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 4 février 2021, 1540 (M. Christoph Stoll, maître de conférences et chercheur universitaire, Programme d'interprétation de conférence, Université d'Heidelberg, à titre personnel).



Ce problème est accentué par le fait que la plupart des logiciels de visioconférence n'ont pas été conçus pour les services d'interprétation simultanée. Comme l'a expliqué M. Stoll, « lorsque les interprètes parlent, leur voix chevauche l'original³⁶ ». Or, la fonction interprétation de ce type de logiciel n'a pas été conçue « pour leur permettre d'écouter et de parler en même temps³⁷ ».

Ainsi donc, la perte de fréquences auditives qui rend la parole inintelligible ou produit des distorsions et l'incapacité de parler tout en écoutant — l'essence même du travail des interprètes — font en sorte que : « Pour compenser l'absence de certaines fréquences, les interprètes ont tendance à augmenter le volume, ce qui fatigue les muscles stapédiens et les tenseurs du tympan, qui amortissent mécaniquement l'impact du son sur la cochlée et les ciliées de l'oreille interne³⁸. »

Dans un article publié dans LinkedIn, M. Cristian Guiducci, un interprète de conférence accrédité travaillant auprès de l'Union européenne, explique que le logiciel Zoom comporterait un mode « haute-fidélité ». Introduite en septembre 2020, cette fonction permettrait une reproduction haute-fidélité du « son original » généré par le microphone du casque d'écoute³⁹. En ce qui a trait au mode haute-fidélité du logiciel Zoom, M. Guiducci a affirmé ce qui suit :

Une de ses dernières versions permet également aux utilisateurs de MS Windows de contourner les pilotes audio Windows et d'obtenir une qualité comparable à celle de la radiodiffusion avec un débit binaire de 96-192 kbps. Zoom affirme que ce mode offre une gamme de fréquences de 20 à 20 kHz, qui, si elle était utilisée, dépasserait de loin les exigences de l'ISO en la matière [...]⁴⁰.

L'Administration de la Chambre des communes affirme qu'elle continuera « de mettre à l'essai et d'évaluer la haute-fidélité de Zoom et ses caractéristiques avancées qui réduisent le traitement des audiofréquences. On pourrait éventuellement exploiter

36 *Ibid.*

37 *Ibid.*

38 *Ibid.*

39 Cristian Guiducci, *Normalement, je ferais confiance à un expert allemand...*, LinkedIn, 10 février 2021. Titre original : *I would normally trust a German expert...*

40 *Ibid.*

certaines de ces caractéristiques pour améliorer la qualité sonore ou l'intelligibilité de la parole⁴¹. »

Par ailleurs, l'Administration de la Chambre des communes affirme que le logiciel de visioconférence actuellement en usage présente des avantages sur le plan acoustique, comme un compresseur de son et offre un excellent rendement du point de vue de la qualité du son, surtout à partir de localités rurales et éloignées au Canada où l'accès à une connexion Internet haute vitesse peut être problématique⁴². Le logiciel serait également compatible avec « les systèmes et cabines d'interprétation de la Chambre des communes grâce auxquels les interprètes peuvent s'acquitter de leurs tâches correctement et en toute sécurité⁴³ ». Par ailleurs, en juillet 2020, le CNRC, à la demande du BT et de l'Administration de la Chambre des communes, a mené des tests en temps réel lors d'événements parlementaires pour mesurer la qualité du son et déterminer si les conditions existantes étaient sécuritaires pour les interprètes⁴⁴. Selon le CNRC, les résultats des tests démontrent que les niveaux de pression acoustique ne soulèvent « aucune inquiétude en ce qui a trait aux niveaux maximaux auxquels les interprètes sont exposés » et que « les interprètes ont adopté une approche responsable et prennent très soin de leur santé auditive⁴⁵ ».

La qualité de la connexion Internet des participants

Tous les témoins sont d'avis que la qualité de la connexion Internet des participants qui assistent en mode virtuel a une incidence sur la qualité du son qui parvient aux interprètes. C'est pour cette raison que l'Administration de la Chambre des communes a « procédé à un examen complet des services de connectivité en place dans les circonscriptions des députés, et [...] contribué à améliorer les services Internet, au besoin⁴⁶ ». Elle a aussi réaffecté des ressources pour offrir un meilleur soutien informatique aux députés ainsi qu'aux témoins afin de leur apporter une aide pratique

41 Chambre des communes, *La qualité audio des délibérations hybrides et virtuelles. Principaux facteurs, considération et recommandations*, présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 18 février 2021, p. 11.

42 *Ibid.*, p. 9.

43 *Ibid.*

44 *Ibid.*, p. 12.

45 Centre national des recherches du Canada, *Mesures de la Colline du Parlement*, Sebastian Ghinet, Yong (Eric) Chen et Christophe Légaré, Aéroacoustique et dynamique structurale, Laboratoire de recherche en vol, 27 novembre 2020, p. 10.

46 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 2 février 2021, 1955 (M. Charles Robert).



et rapide⁴⁷. Par exemple, avec l'aide d'un technicien, les témoins peuvent tester leurs équipements et leur connexion avant leur comparution.

Plusieurs témoins ont recommandé d'exiger de la part des participants qu'ils se connectent à Internet par connexion câblé. Comparativement aux connexions sans fil, les connexions câblées offrent une connectivité plus rapide et plus stable et comportent moins d'interférence. Pour tout dire, elles assurent une meilleure connectivité et, dans le cas qui nous intéresse, une meilleure transmission du son.

Selon M. Stoll, certains types de connexion Internet ont un impact sur le travail des interprètes de conférence parlementaire. En parlant de ces derniers, il a affirmé ce qui suit :

Les interprètes bénéficient d'excellentes conditions techniques grâce à un système de qualité professionnelle, mais le son leur arrive via une connexion que l'on pourrait comparer à l'équivalent d'une mauvaise ligne téléphonique. La qualité sonore est ainsi détériorée à un point tel qu'il devient impossible de vraiment entendre et parler en même temps, à moins de monter le volume à un niveau qui serait dommageable pour l'ouïe⁴⁸.

Récemment, dans un document qu'elle a remis au Comité, l'Administration de la Chambre des communes a affirmé qu'elle « continuera à venir en aide aux députés pour connecter par fil leur ordinateur et leur routeur et mettre à niveau les systèmes des députés qui ont encore des problèmes de connectivité⁴⁹ ». Par ailleurs, « au fur et à mesure que de nouvelles options de connexion à faible temps d'attente sortiront sur le marché en 2021, la Chambre des communes évaluera les mises à niveau possibles pour améliorer la connexion à distance⁵⁰ ».

La qualité du microphone du casque d'écoute

Pour améliorer la qualité du son qui parvient aux interprètes et faciliter la participation des députés, témoins et autres intervenants aux séances ou réunions hybrides en mode virtuel, l'Administration de la Chambre des communes distribue des « casques d'écoute

47 *Ibid.*

48 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 4 février 2021, 1600 (M. Christoph Stoll).

49 Chambre des communes, *La qualité audio des délibérations hybrides et virtuelles. Principaux facteurs, considération et recommandations*, présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 18 février 2021, p. 7.

50 *Ibid.*

de haute qualité munis d'un microphone intégré⁵¹ ». Par ailleurs, l'Administration de la Chambre des communes a conclu des ententes avec plusieurs entreprises pour assurer la livraison des casques audio⁵² aux divers intervenants, et ce partout au pays, dans un délai de 24 à 48 h⁵³.

Ces mesures sont tout à fait louables, mais il appert qu'un certain modèle de casque d'écoute en usage — le Encorepro/Plantronics 310 — n'est pas conforme aux normes ISO⁵⁴. Son microphone intégré ne reproduit que les 6 800 premiers hertz⁵⁵ du son de la voix humaine alors que la norme ISO est établie à 15 000 hertz⁵⁶. C'est donc près de la moitié de la fréquence dont les interprètes ont besoin pour pouvoir parler en même temps qu'ils entendent ce que disent les participants⁵⁷. M. Stoll conclut que la qualité du son du casque d'écoute susmentionné se compare à celle d'un téléphone⁵⁸.

Par ailleurs, ce modèle comporte uniquement un haut-parleur, ce qui place tout le stress sur une seule oreille. Comme l'a expliqué M. Stoll : « L'utilisation d'un écouteur unique sur une oreille ou l'autre ne convient pas pour les interprètes et n'est pas recommandable pour l'écoute non plus, car toute la charge auditive est imposée à une seule membrane tympanique, ce qui peut affecter le reste de votre ouïe. Il est donc préférable d'avoir des écouteurs sur les deux oreilles⁵⁹. »

Mme Lucie Séguin a confirmé sans détour qu'un « casque d'écoute avec microphone intégré conforme aux normes ISO garantira une meilleure qualité de son et donc un meilleur service d'interprétation⁶⁰ ».

L'Administration de la Chambre des communes reconnaît que « la qualité du matériel de captation audio du participant a un effet mesurable sur la qualité de sa transmission

51 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 2 février 2021, 1955 (M. Charles Robert).

52 *Ibid.*, 2005 (M. Stéphan Aubé).

53 *Ibid.*

54 La norme ISO 20108:2017 a trait à l'interprétation simultanée, plus précisément la qualité et transmission des signaux audio-vidéo.

55 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 4 février 2021, 1540 (M. Christoph Stoll).

56 La norme ISO 2603.

57 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 4 février 2021, 1540 (M. Christoph Stoll).

58 *Ibid.*, 1610.

59 *Ibid.*

60 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 16 février 2021, 2055 (Mme Lucie Séguin).



audio⁶¹. » Conséquemment elle « investit [...] dans la mise à l'essai et l'analyse de microphone et de stations d'écoute améliorés destinés aux députés⁶² ». Comme l'a expliqué M. Aubé :

Le gros des problèmes décelés par les tests est lié à l'équipement des gens qui participent aux rencontres sur Internet alors qu'ils se trouvent à l'extérieur du Parlement. Selon moi, 90 % des problèmes de qualité et de leurs répercussions sur la fatigue des gens sont attribuables à ce facteur⁶³.

L'Administration de la Chambre des communes travaille en collaboration avec le Bureau de la traduction sur cette initiative et « formulera des recommandations à cet égard au cours des deux prochains mois⁶⁴ ».

Exigences ou pratiques exemplaires ?

L'AIC Canada exhorte le Comité de recommander à l'Administration de la Chambre des communes d'adopter des règles qui obligerait les parlementaires qui accèdent aux séances et réunions en mode virtuel de se connecter par la voie d'une connexion Internet câblée⁶⁵ et de porter un casque d'écoute dont le microphone intégré est conforme aux normes ISO. Ces deux directives deviendraient des conditions essentielles pour obtenir le droit de parole à la Chambre des communes et en comité. Ces règles s'appliqueraient également aux témoins et aux membres du personnel qui participent aux réunions des comités parlementaires.

À l'heure actuelle, la participation aux réunions virtuelles par connexion câblée ainsi que le port d'un casque d'écoute avec un microphone à tige intégré sont des pratiques que promeuvent l'Administration de la Chambre des communes et la Direction des comités. Comme l'a expliqué Mme Gagnon, « maintenant, les parlementaires portent leur casque d'écoute, mais cela a quand même pris un certain temps avant qu'ils s'y prêtent⁶⁶ ».

61 Chambre des communes, *La qualité audio des délibérations hybrides et virtuelles. Principaux facteurs, considération et recommandations*, présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 18 février 2021, p. 7.

62 *Ibid.*

63 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 2 février 2021, 2025 (M. Stéphan Aubé).

64 Chambre des communes, *La qualité audio des délibérations hybrides et virtuelles. Principaux facteurs, considération et recommandations*, présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 18 février 2021, p. 7.

65 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 2 février 2021, 1850 (Mme Nicole Gagnon).

66 *Ibid.*, 1855.

En ce qui concerne la mise en vigueur de règles fermes dans les comités parlementaires, M. Eric Janse, greffier adjoint de la Chambre des communes, a expliqué que plusieurs options s'offrent à chaque comité. Par exemple, « [u]n comité peut adopter une motion disant qu'un témoin ne peut pas témoigner s'il n'a pas son casque d'écoute ou si celui-ci n'a pas été testé⁶⁷ ».

Cela étant dit, M. Janse a rappelé au Comité que les témoins « sont souvent convoqués à la dernière minute, avec quelques jours d'avis seulement » et qu'il « a tout un processus pour confirmer la comparution d'un témoin, lui envoyer un casque d'écoute...⁶⁸ ». Au total, ça peut prendre une semaine pour confirmer et équiper un témoin afin d'assurer que sa participation soit optimale du point de vue technique.

Plus récemment, l'Administration de la Chambre des communes a soumis au Comité cinq propositions pour apporter des améliorations « immédiates et substantielles », notamment de recommander « l'utilisation d'une connexion filaire pour les délibérations parlementaires » et d'obliger tous les participants à une réunion virtuelle ou hybride d'utiliser un microphone autorisé par la Chambre des communes⁶⁹.

LA GESTION DU TRAVAIL DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

Dans la foulée des discussions entourant les conditions de travail des interprètes dans le contexte de la crise sanitaire de COVID-19, le BT s'apprête à revoir les conditions de travail des interprètes indépendants. L'AIC Canada affirme que « les interprètes risquent néanmoins d'être surexposés au son toxique de Zoom⁷⁰ ».

Le Comité a entendu des témoignages portant sur les conditions de travail des interprètes dans la mesure où certaines d'entre elles - le nombre d'heures par jour dédié à l'interprétation à distance, la composition des équipes d'interprètes et la définition officielle de l'interprétation à distance – peuvent avoir une incidence sur la santé et la sécurité de ces derniers.

67 LANG, *Témoignages*, 43^e législature, 2^e session, 2 février 2021, 2020 (M. Eric Janse, greffier adjoint, Direction des comités et des Services législatifs, Chambre des communes).

68 *Ibid.*

69 Chambre des communes, *La qualité audio des délibérations hybrides et virtuelles. Principaux facteurs, considération et recommandations*, présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 18 février 2021, p. 5.

70 AIC Canada, *Un projet de demande d'arrangement qui laisse les fournisseurs vulnérables*, 15 février 2021, p. 1.



Lors de leur comparution, M. MacKinnon et les représentants du BT n'ont pas commenté directement ces questions, mais ils ont affirmé qu'elles feraient partie du processus de consultation en cours. Dans une lettre adressée au Comité, l'honorable Anita Anand, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement a affirmé ce qui suit :

la protection des employés et des pigistes est la priorité absolue de notre gouvernement, et Services publics et Approvisionnement Canada continue de surveiller la situation au Canada et partout dans le monde afin de prendre des décisions éclairées et de mettre en œuvre les meilleures mesures de sécurité pour les interprètes fournissant des services d'interprétation à distance, de concert avec ses partenaires de l'Administration de la Chambre des communes qui sont responsables de la technologie à l'appui des réunions virtuelles du Parlement⁷¹.

La ministre Anand s'est aussi engagée « à mener un processus d'approvisionnement équitable et transparent⁷² » qui tient compte des « opinions des intervenants ainsi que prendre connaissance des recherches les plus récentes en matière d'interprétation à distance⁷³ ».

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

À la lumière de ce qui précède, le Comité recommande :

Recommandation 1

Que l'Administration de la Chambre des communes achète et distribue aux députés et aux témoins comparissant devant les comités parlementaires ainsi qu'aux employés de la Chambre des communes, de la Direction des comités de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement qui sont affectés aux comités de la Chambre des communes, des casques d'écoute munis de microphone intégré qui, entre autres caractéristiques :

- a) comporte deux écouteurs circum-aural de qualité supérieure ;**
- b) comporte un microphone intégré conforme à la norme ISO 2603 (15 000 hertz).**

71 Lettre de l'honorable Anita Anand, ministre des Services publics et Approvisionnement, 29 mars 2021, p. 1.

72 *Ibid.*, p. 2.

73 *Ibid.*

Recommandation 2

Que la Chambre des communes et ses comités se donnent au moins une semaine pour pouvoir assurer des tests de connectivité et l'envoi de l'équipement pour une pleine participation en comité de tous témoins, à moins de circonstances exceptionnelles.

Recommandation 3

Que l'Administration de la Chambre des communes adopte une règle stipulant :

- a) que, lors de réunions virtuelles ou hybrides, les députés doivent porter le casque d'écoute de qualité supérieure muni d'un microphone conforme aux normes ISO ou tout système équivalent que fournira l'Administration de la Chambre des communes à défaut de quoi leur droit de parole ne sera pas reconnu à la Chambre des communes et en comité parlementaire ;**
- b) que, lors de réunions virtuelles ou hybrides, les témoins appelés à comparaître devant les comités parlementaires doivent porter le casque d'écoute susmentionné, sans quoi leur participation sera reportée ou annulée.**

Recommandation 4

Que l'Administration de la Chambre des communes évalue la possibilité d'exiger aux députés qui participent aux séances de la Chambre des communes et aux réunions des comités parlementaires par mode virtuel, le fassent uniquement par connexion câblée.

Recommandation 5

Que l'Administration de la Chambre des communes demande à la Direction des comités de la Chambre des communes qu'elle insiste auprès des témoins sur l'importance de se connecter à Internet par connexion câblée lors de la réunion de comité virtuelle ou hybride à laquelle ils sont appelés à comparaître.

Sur le plan de la gestion du travail des interprètes de conférence, le Comité recommande :



Recommandation 6

Que le Bureau de la traduction adopte une définition large de l'interprétation à distance de façon à faire en sorte qu'une tâche d'interprétation est jugée à distance dès qu'un participant est connecté et communique par un logiciel de visioconférence.

Par souci du respect de son mandat, le Comité laisse le soin aux entités concernées de voir aux questions traitant des conditions de travail et de l'équipement adéquat permettant aux interprètes d'assurer, en tout temps, un service d'interprétation dans les deux langues officielles de qualité et dans un environnement sécuritaire.

En guise de conclusion, le Comité remercie chaleureusement tous les témoins qui ont participé à son étude ainsi que tous les interprètes de conférence parlementaires dont le travail de qualité exceptionnel – reconnu mondialement - est la pierre angulaire du bilinguisme au Parlement.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Association internationale des interprètes de conférence</p> <p>Nicole Gagnon, chargée de la représentation Jim Thompson, conseiller en communications Région du Canada</p>	2021/02/02	14
<p>Chambre des communes</p> <p>Stéphan Aubé, dirigeant principal de l'information Services numériques et biens immobiliers Eric Janse, greffier adjoint Direction des comités et des Services législatifs Charles Robert, greffier de la chambre des communes</p>	2021/02/02	14
<p>À titre personnel</p> <p>Christoph Stoll, maître de conférences et chercheur universitaire Programme d'interprétation de conférence, University of Heidelberg</p>	2021/02/04	15
<p>Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux</p> <p>Matthew Ball, directeur, interprétation et interprète en chef Bureau de la traduction Steven MacKinnon, secrétaire parlementaire de la ministre des services publics et de l'approvisionnement Lucie Séguin, directrice générale Bureau de la traduction Michael Vandergrift, sous-ministre délégué</p>	2021/02/16	16

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Association canadienne des employés professionnels

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} 14 à 17, 21, 22, 25 et 26) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
Emmanuel Dubourg

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

Parti conservateur du Canada

Les conservateurs remercient les membres du Comité permanent des langues officielles, le personnel, les analystes et les témoins qui ont participé à l'étude : *Défis du service d'interprétation parlementaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19*. La pandémie a frappé fort le Canada et a obligé les Canadiens à faire face à de nouveaux défis. La Chambre des communes, elle aussi, a dû s'adapter à de nouvelles réalités et à fonctionner de manière virtuelle. C'est ainsi que la pénurie d'interprètes et la traduction virtuelle des séances et comités de la Chambre des communes ont aggravé la situation des interprètes ainsi que leur qualité de santé au travail. Notons que depuis la pandémie, les interprètes travaillent dans des conditions qui peuvent aggraver leur santé et nuire à la qualité de leur travail.

Subséquemment, les conservateurs croient qu'il est nécessaire de laisser une plus grande flexibilité au comité et à la Chambre des communes en ce qui concerne la convocation des invités et témoins. Avec les technologies modernes et la qualité de service que nous avons avec les services postaux canadiens, le personnel des comités a suffisamment de temps en 48h pour envoyer et faire les tests de son nécessaires au bon fonctionnement des comités.

Également, les conservateurs croient qu'il est nécessaire de rester prudent en ce qui concerne les technologies, tel que les microphones ou les casques d'écoute. En effet, la technologie et les techniques informatiques augmentent rapidement et il est important de donner aux administrations une marge de manœuvre afin de rester flexible en cas de changement d'équipement. Les équipements tels que des casques d'écoute peuvent vite être dépassés dans le futur et les standards peuvent aussi évoluer, et il est ainsi important que la Chambre soit en mesure des changer de technologie rapidement pour assurer un service de qualité et assurer les fonctionnements des interprétations, mais aussi pour la santé des interprètes.

En conclusion, les conservateurs proposent deux amendements à deux recommandations du rapport : *Défis du service d'interprétation parlementaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19*.

Recommandation 2

Que la Chambre des communes et ses comités se donnent **au moins 48h** pour pouvoir assurer des tests de connectivité et l'envoi de l'équipement pour une pleine participation en comité de tous témoins, à moins de circonstances exceptionnelles.

Recommandation 3

Que l'Administration de la Chambre des communes adopte une règle stipulant :

- a) Que, lors de réunions virtuelles ou hybrides, les députés doivent porter le casque d'écoute de qualité supérieure muni d'un microphone conforme aux normes ISO ou tout système équivalent que fournira l'Administration de la Chambre des communes à défaut de quoi leur droit de parole ne sera pas reconnu à la Chambre des communes et en comité parlementaire;
- b) Que, lors de réunions virtuelles ou hybrides, les témoins appelés à comparaître devant les comités parlementaires doivent porter le casque d'écoute susmentionné, **ou tout système équivalent conforme aux normes ISO, approuvé par la Chambre, sans quoi il reviendra au comité de décider d'entendre ou non le témoin n'ayant pas l'équipement approprié.**